

8 – L'usage des archives en sociologie

Liora Israel

L'usage des archives n'apparaît pas spontanément comme une méthode de la sociologie. Au contraire, l'image de l'historien enfoui sous des monceaux d'archives poussiéreuses semble reléguer l'usage de cette méthode à la discipline historique, et plus encore à sa dimension la moins sociologique, celle de l'histoire événementielle. Du reste, l'archive est-elle une méthode ? Pas vraiment. Elle est un type de document, dont la nature peut être interrogée, nous le verrons. Elle a suscité, moins des réflexions proprement méthodologiques, que des textes qui insistent sur les émotions associées au maniement de cet étrange matériau, le plus célèbre étant *Le goût de l'archive*, d'Arlette Farge [1]. Elle aussi historienne, Sophie Wahnhich a insisté sur l'importance de l'intuition pour qui se porte vers l'archive à la recherche d'un savoir sur le passé [2]. Entre l'ardeur déchifffrage et la navigation intuitive, l'archive semble relîve à un usage méthodique. De fait, le chercheur est tributaire à la fois de son existence, de son accessibilité, de son classement, autant de variables qui constituent autant de verrous conditionnant sa disponibilité pour l'investigation. Une fois « trouvée », si tant est que le problème se pose ainsi, reste à « exploiter » l'archive, à la lire. Là aussi, nombreuses sont les formules qui semblent penser que l'archive à elle seule « prouve », « révèle »... Elle apparaît presque dotée d'un pouvoir d'expression propre. Au contraire, nous verrons que l'archive ne « dit » rien au sociologue, hors d'une problématique et d'une réflexion donnée. Aborder l'archive d'un point de vue méthodologique, c'est donc aussi s'interroger sur ce qui fait preuve en sciences sociales.

Ainsi, le recours à l'archive mérite d'être intégré dans l'éventail des méthodes du sociologue. De fait, le développement croissant des recherches menées dans le domaine de la sociologie historique ou de la sociohistoire repose bien sur un usage de plus en plus fréquent du matériau archivistique. De manière plus générale, la réflexion méthodologique sur l'archive est aussi nécessaire pour qui, rapporte de son terrain des documents, des éléments matériels qui lui seront utiles dans l'établissement de son raisonnement. En collectant ainsi des traces matérielles, mais aussi des entretiens qui constitueront autant d'archives orales, le sociologue se fait parfois à son insu, archiviste involontaire du terrain qu'il parcourt. A ce titre, une réflexion sur les usages de l'archive en sociologie ne pourra pas non plus faire l'impasse sur ce qu'il advient des archives du sociologue lui-même.

Qu'est-ce qu'une archive ?

Tentative de définition

Qu'est-ce qu'une archive ? Répondre à cette simple question, au fondement même de toute réflexion méthodologique, n'a rien d'évident. Plusieurs définitions de l'archive coexistent [3]. L'une, dans la vie quotidienne, désigne les documents divers, rassemblés par une personne ou une famille, à des fins privées le plus généralement. Une deuxième définition, plus institutionnelle, désigne le stockage par une organisation des dossiers et des informations relatifs à son activité passée : association, hôpital ou entreprise, toutes ces organisations disposent aujourd'hui de lieux « voire de services de stockage dédiés à la constitution de ce qui est désigné communément comme des archives ».

Pourquoi sont ainsi conservés ces documents ? Il s'agit toujours, au sens large, de garder mémoire des choses, même si cette mémoire apparaît de plus en plus dématérialisée à l'ère de l'informatique. L'existence d'une trace, d'un document attestant du passé, est utile lorsqu'il s'agit d'intervenir une nouvelle fois, par exemple dans un hôpital lorsqu'il faut disposer des antécédents médicaux d'un patient, ou dans une administration pour reconstituer une carrière, dans une certaine mesure : les archives personnelles sont constituées pour partie de documents administratifs et officiels (diplômes, livret de famille, papiers bancaires ou d'assurance) qui peuvent attester le cas échéant de différents droits. Mais les archives personnelles contiennent également des documents à la fois plus intimes (comme des photos) et plus hétéroclites (comme des cartes postales de vacances ou des jouets anciens) qui ont une fonction principalement mémorielle au sein de la famille, permettant de transmettre des souvenirs, des éléments d'un passé disparu. Institutionnelle ou familiale, l'archive fait ainsi office de vecteur entre le passé et le futur, matérialisation et reconnaissance d'une continuité propre à différents univers sociaux.

Une troisième définition, légale, est celle qui semble plus pertinente dans le cadre d'un travail de recherches. Sont considérées comme archives, de manière un peu tautologique, les documents conservés dans des lieux qualifiés eux aussi d'archives : archives municipales, archives départementales, archives nationales principalement. Ce sont ces archives, conservées dans des dépôts répertoriés, qui sont le plus souvent fréquentées par les chercheurs. Néanmoins, d'autres archives institutionnelles enrichissent ce panorama : archives spécialisées (Archives du monde du travail à Roubaix), archives d'institutions, conservées par elles (comme celles de la cgt), archives d'écrivains et d'intellectuels (imec) [4], fonds d'archives constitués pour des raisons militantes (projet d'un futur centre d'archives et de documentation homosexuelles de Paris). Cette simple liste permet de souligner que les archives sont à la fois un enjeu et un construit : enjeu de pouvoir, d'histoire et de mémoire, dès leur constitution et dans l'histoire, comme l'a récemment montré Sophie Cœurié dans une remarquable étude sur le sort des archives lors de la Seconde Guerre mondiale [5] ; construction sociale en tant qu'elles sont toujours la résultante d'un geste de tri, d'une sélection, d'une volonté de conservation entre l'*« intéressant »* et ce qui ne l'est pas, ce qui peut être rendu public et ce qui doit rester secret, ce qui doit rester et ce qui doit disparaître.

Cette première « déconstruction » rapide de la notion d'archives est essentielle pour le sociologue ou l'historien qui souhaite investiguer le passé : elle suggerie la richesse et la diversité trop souvent négligées – surtout par les sociologues – du matériau archivistique ; elle souligne aussi la nécessité de réfléchir à la constitution de l'archive en tant que telle, résultant elle-même d'un processus social spécifique qu'il importe de prendre en compte dans l'analyse.

La législation française sur les archives

La législation française réglementant l'accès aux archives publiques vient d'être modifiée, puisqu'elle a été publiée au *Journal officiel* du 16 juillet 2008. Elle vient ainsi se substituer à la loi du 3 janvier 1979 sur les archives. Il est intéressant de noter que cette réforme a été accompagnée de très nombreux débats, opposant notamment les chercheurs – surtout spécialistes d'histoire contemporaine – aux élus, en particulier du Sénat, sur la question de l'accessibilité de certains fonds. En effet, visant initialement à raccourcir certains délais de communication, le projet de loi avait été singulièrement durci lors de son passage devant le Sénat, avant d'être à nouveau adouci, et a abouti à la création – interprétée par les chercheurs

comme une régression – d'une nouvelle catégorie d'archives incommunicables, concernant certaines archives publiques relatives à la conception et à la fabrication des armes nucléaires, biologiques, chimiques.

Qu'est-ce qu'une archive au sens juridique ? En France, la question des archives est ancienne, et l'un des gestes marquants des révolutionnaires de 1789 va consister dans la création d'Archives nationales, mentionnées par l'Assemblée constitutante dès le 29 juillet 1789, puis véritablement créées sous ce nom le 12 septembre 1790. Quatre ans plus tard, la loi du 7 messidor an II (25 juin 1794) pose trois grands principes qui restent au cœur des missions revendiquées par l'institution : « La centralisation des archives de la Nation. Leur libre accès aux citoyens. La nécessité d'un réseau archivistique national. » [6] Si la création d'archives nationales participe ainsi de l'édification d'un Etat républicain dissocié du clergé (notamment en ce qui concerne l'Etat civil), et va s'accompagner de la création d'un corps professionnel d'archivistes, la question qui aujourd'hui concentre le plus de débats relativement aux archives publiques concerne moins leur stockage que leur « libre accès aux citoyens », en particulier pour les périodes de troubles les plus récentes de l'histoire politique française (régime de Vichy, guerre d'Algérie).

Le statut actuel des archives en France est donc défini par la loi de 1979 modifiée par la loi du 16 juillet 2008. La définition, au sens juridique, de ce qu'est une archive, se trouve dans l'article 1^{er} de cette loi : « Les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et par tout service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité. La conservation de ces documents est organisée dans l'intérêt public tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche. » On voit bien que cette définition est très large : elle ouvre la possibilité d'un archivage à peu près infini, justifié par un « intérêt public » qui recouvre à la fois un impératif de reconnaissance de droits (par exemple le cadastre, l'état civil), et la prise en compte de l'activité de recherche rendue possible par l'existence d'archives. Est ensuite défini un statut particulier pour les archives publiques, qui procèdent de l'activité de l'Etat, des collectivités locales, des établissements et des entreprises publics. De nature impréscriptible, les archives publiques ont vocation à être versées aux Archives nationales. Néanmoins, certains ministères, comme le Quai d'Orsay et le ministère de la Défense, ont maintenu jusqu'à aujourd'hui des dépôts d'archives séparés. Ce qui est versé au titre des archives publiques est bien sûr l'objet d'un tri : selon la loi, « à l'expiration de leur période d'utilisation courante, les archives publiques [...] font l'objet d'une sélection pour séparer les documents à conserver des documents dépourvus d'utilité administrative ou d'intérêt historique et scientifique, destinés à l'élimination ». On voit bien que cet article de loi répond à la fois à une nécessité (il est impossible de tout conserver sans distinction), tout en recelant un problème de taille au regard d'une démarche de sciences sociales : comment savoir, lorsqu'on les consulte, ce qui a été gardé et ce qui ne l'a pas été, et en fonction de quels principes ? D'autant plus que le plus souvent les versements effectués par les ministères sont très inégaux, en fonction d'intérêts institutionnels ou politiques variables. En outre, il est vraisemblable que les éléments qu'un fonctionnaire charge du tri des documents avant versement, ou qu'un archiviste, à un moment donné, considèrent comme étant dénués d'intérêt historique et scientifique, ne le seront pas forcément pour un chercheur cinquante ou cent ans plus tard.

Gérées et mises à disposition par des archivistes dotés d'un secret professionnel, les archives publiques sont caractérisées par un régime de communicabilité qui cristallise la plupart des

controverses. En effet, les archives publiques ne sont pas, en règle générale, librement consultables à tout moment : elles sont caractérisées par des délais différenciés de communicabilité, avant lesquels il est obligatoire de demander une dérogation (inégalement accordée par l'administration versante). C'est cette question des délais de communication qui est à la fois la plus sensible, posant des problèmes éthiques, en particulier pour les dossiers concernant des personnes encore en vie, et peut-être la plus centrale pour le sociologue. En effet, ce dernier, même s'il est porté vers la sociologie historique, ne s'éloigne guère, le plus souvent, de la période contemporaine. Or, pour certains dossiers personnels, notamment concernant des éléments médicaux, les délais de libre communication étaient par exemple de cent cinquante ans dans la loi de 1979 et ont été ramenés à cent vingt, ou cent vingt-cinq ans après la mort de la personne intéressée. Les dérogations sont accordées au cas par cas, par les directions ministérielles versantes.

Le cadre juridique qui fonde l'accès aux archives publiques a été l'objet ces dernières années de nombreuses controverses, entre ouvertures des archives souhaitées pour répondre à l'injonction répétée d'un « devoir de mémoire » (par exemple dérogation générale décidée par Lionel Jospin en 1997 relativement à la période du régime de Vichy), et « d'affaires » mettant sur le devant de la scène les contraintes relatives aux restrictions d'accès et de communication. L'une des plus célèbres est certainement la sanction professionnelle ayant visé deux archivistes de la Ville de Paris ayant témoigné au procès en diffamation intenté par Maurice Papon à Jean-Luc Einaudi. Ce dernier mettait en cause le rôle du préfet Papon dans les massacres d'Algériens du 17 octobre 1961, mais n'avait pas obtenu les dérogations lui permettant d'accéder à certaines archives policières. Les deux archivistes choisirent alors de rompre le secret professionnel auquel ils étaient tenus, et de témoigner à son procès de l'existence et du contenu de ces documents qu'ils avaient classés et inventoriés. Si de telles affaires semblent démontrer la sensibilité politique du sujet, d'ailleurs au cœur de plusieurs ouvrages polémiques [7], il n'en reste pas moins que dans l'immense majorité des cas, un étudiant ou un chercheur rattaché à une institution d'enseignement ou de recherche qui dépose une demande de dérogation a de grandes chances de l'obtenir, en particulier lorsqu'il s'agit d'archives publiques. En cas de problème, une institution, la cada, Commission d'accès aux documents administratifs, peut être saisie.

Quel usage des archives en sociologie en sociologie ?

Utilisation des archives en sociologie et sociologie des archives

Bien que nécessaires, les développements qui précèdent constituent le point de départ et non d'arrivée d'une réflexion sur l'usage des archives en sciences sociales. Il faut souligner ce qui se joue déjà dans cette présentation : le fait qu'une sociologie fondée pour tout ou partie sur des archives ne peut se passer d'une sociologie des archives, c'est-à-dire d'une compréhension fine des mécanismes politiques et sociaux de production, de conservation, de sélection des documents qui, *in fine*, vont être pris en compte par le chercheur dans ses analyses. Ces préalables sont d'autant plus nécessaires que, si la situation des archives publiques est complexe, la situation est encore moins claire pour les archives dites « privées », personnelles, mais aussi celles des syndicats, Partis, Conseils de l'Ordre, entreprises qu'ils détiennent encore. Parmi ces derniers, ceux qui possèdent encore leurs archives ou qui les ont versées dans des centres, conservent le plus souvent en tant que propriétaire d'archives

« déposées » le pouvoir d'accorder ou non les dérogations. Sans pouvoir entrer dans tous les détails juridiques et organisationnels relatifs au fonctionnement des différents dépôts (la distance étant d'ailleurs souvent grande des principes à la réalité), plusieurs éléments doivent ainsi être pris en compte pour qui souhaite utiliser, dans une démarche de sciences sociales, des archives, et plus précisément des archives conservées dans une institution publique dédiée à cette activité.

Tout d'abord, il s'agit de repérer les fonds existants et qui peuvent être utiles. Pour ce faire, des inventaires sont le plus souvent disponibles. Néanmoins, il faut tenir compte du fait qu'ils ont été réalisés à des périodes différentes, par des personnes dont les centres d'intérêts n'étaient pas forcément ceux du chercheur : la recherche commence donc le plus souvent par le décryptage des inventaires disponibles, permettant d'imaginer avec plus ou moins de précision ce que l'on sera susceptible de trouver dans les cartons. Cette recherche se fait dans un rapport à la fois proche et distancié à la problématique de recherche : les documents n'ont pas été collectés pour la problématique spécifique du chercheur en règle générale, et ce dernier navigue sans cesse entre tentation de « trop » en demander et déception au regard des faibles informations disponibles. Dans un article rendant compte des problèmes méthodologiques rencontrés dans les archives judiciaires pour une recherche de sociologie historique sur la diffamation politique, Aurelie Billebault a bien souligné deux points. La chercheuse insiste tout d'abord sur le risque inhérent à la richesse des sources disponibles, la diversité des pièces contenues dans les dossiers, la multiplicité des acteurs qui entrent en jeu, la dimension procédurale qui dissimule parfois à l'œil non averti les enjeux d'une affaire... Or, « la source doit mériter son nom : on peut s'abreuver du jaillissement d'informations, sans toutefois sombrer dans l'ivresse » [8]. Si la richesse et la profusion qui caractérisent ainsi souvent la source archivistique peuvent séduire, en donnant l'illusion de l'immersion dans un monde disparu, il n'en reste pas moins que l'archive rend compte avant tout des logiques et des interrogations de ceux qui l'ont produite. Ainsi A. Billebault souligne-t-elle le caractère parcellaire ou biaisé des archives disponibles au regard de sa problématique, puisque par exemple dans le cas des procès en diffamation, rien n'est dit le plus souvent sur le devenir politique des diffamés. « L'archive judiciaire est [...] lacunaire et elliptique par bien des aspects. Elle ne livre parfois qu'une partie du réel, et laisse le lecteur sur sa faim. » [9] L'abondance des informations et des pistes contenues dans les archives peut ainsi décevoir le chercheur qui ne voit pas apparaître dans le dossier conservé aux archives les éléments précis qu'il recherche. Cette analyse rejoint la réflexion d'Henry Roussel à propos des usages des archives de l'épuration : « L'existence des procès a d'une certaine manière favorisé et accéléré la recherche historique. Mais les corpus judiciaires avaient une finalité et une logique propres qui ne sont pas celles des corpus réunis par les historiens, et ils ont été constitués de manière partielle, au même titre, qu'un historien construit son corpus à partir d'un questionnement précis, qui est différent de celui du juge. » [10] Le chercheur qui utilise les archives judiciaires – ou toute autre archive produite par une personne ou une institution – doit ainsi garder en mémoire sa problématique propre et ne pas la confondre avec les finalités sociales différentes pour lesquelles le document a été produit.

Il y a ainsi plus de moyens qu'on ne le pense en général de « trouver » des archives. Mais la manière même dont celles-ci peuvent s'articuler avec la problématique de la recherche n'a rien d'évident. Si théoriquement on dit souvent que l'élaboration d'une problématique doit précéder la recherche d'archives proprement dite, dans les faits il arrive que ce soit concomitant ou même inverse, qu'il s'agisse des nouvelles perspectives ouvertes par la découverte d'un fonds inespéré, ou de la manière dont la consultation des archives va induire un déplacement de la problématique de recherche. C'est ce que décrit bien Pierre-Yves

Baudot à propos d'une enquête socio-historique sur les funérailles des présidents de la République en France, dans un chapitre d'un ouvrage collectif récent réunissant plusieurs expériences de recherche croisant histoire et sociologie politique, et posant donc à plusieurs reprises la question de l'usage des archives pour le politiste ou le sociologue [11]. Pierre-Yves Baudot montre en effet comment les archives protocolaires de la présidence vont finalement lui être utiles, moins pour documenter les modalités de participation du chef de l'Etat, que les conditions de conservation de cette mémoire. C'est ainsi une nouvelle figure, celle de l'organisateur des cérémonies et par là même les conditions pratiques d'élaboration du cérémonial républicain, qui se dévoilent par cette lecture « en creux » des archives, sensible aux modalités de leur élaboration et aux raisons de leur conservation.

L'enquête sociologique sur archives : éléments pratiques

Si tel ou tel fonds préexistant et bien repéré peut constituer la pierre angulaire de la délimitation d'un sujet, tout travail sociologique sur archives implique, d'une manière ou d'une autre, d'*« inventer »* ses archives. Inventer ses archives, c'est en effet savoir se départir des classements administratifs, chronologiques ou fonctionnels qui enserrent les archives produites comme telles, pour construire un corpus propre à une recherche, dont la constitution progressive repose sur la progression de la réflexion, et qui passe le plus souvent par la consultation de différents fonds d'archives dont le rapprochement ne fait sens qu'au prisme d'une problématique qui les relie. Pour prendre un exemple, travailler sur la résistance judiciaire, sujet vierge jusqu'ici d'un point de vue académique et ne renvoyant à aucun fonds particulier [12], m'a conduite à fréquenter des archives nationales (notamment du ministère de la Justice) ou départementales, mais aussi celles du Parti communiste français, du musée de la Résistance nationale, celles – le plus souvent non déposées – de plusieurs Conseils de l'Ordre des avocats, des archives privées déposées aux Archives nationales ou à celles de Sciences Po, ou encore entreposées chez des particuliers. Au sein de ces fonds, j'ai dû aussi réinterroger leurs catégories de classement pour trouver les informations qui m'intéressaient. Ainsi, une partie importante des pratiques professionnelles en faveur de la résistance ont pu être reconstituées grâce à l'attention portée aux affaires de discipline professionnelle, catégorie dans laquelle ont souvent été, à l'époque, classées les « déviances » professionnelles, de fait largement politiques, ayant permis d'aider la résistance ou d'entraver la répression. Ces dossiers étaient conservés dans les dossiers personnels des magistrats, dans les archives du ministère de la Justice, et principalement dans les registres de leurs Conseils de l'Ordre, en ce qui concerne les avocats.

Ce dernier exemple permet de souligner que, si les archives dites publiques sont celles vers lesquelles on se tourne le plus spontanément, il y a aussi des archives privées : archives des personnes, archives d'entreprises, d'ordres professionnels ou d'associations. Ce sont d'ailleurs peut-être ces archives auxquelles le sociologue est le plus souvent confronté, même si elles sont parfois regroupées sous le nom de sources et de documents, et trop rarement interrogées sociologiquement, un bref historique introductif étant le plus souvent la portion que le sociologue consacre au passé dans sa recherche. Outre la sous-exploitation fréquente des archives disponibles, l'attention sociologique doit également se porter sur la manière dont des personnes ou des institutions établissent avec le chercheur des relations complexes en mettant des archives à sa disposition. Cette réflexivité nécessaire du chercheur, devenue courante lorsqu'il s'agit de l'entretien en sociologie, permet de comprendre que consulter des archives chez une personne privée ou dans les locaux d'une institution signifie le plus souvent travailler sous le regard des intéressés, ce qui n'est pas anodin, tout comme l'obligation de conserver dans le temps de bonnes relations, pour préserver l'accès à ces sources. Dans le cas

où l'accès aux archives se fait par le truchement d'un archiviste, ce dernier peut être un adjoint ou au contraire un obstacle redoutable, en tout cas toujours un intermédiaire qui neutralise partiellement la relation parfois ambiguë avec la personne ou l'institution ayant produit les archives. À l'inverse, l'accès à des archives dans le cadre d'une enquête ethnographique ouvre de nouvelles possibilités d'investigation sur le terrain : Cédric Lomba montre ainsi l'apport d'une explication, par les acteurs eux-mêmes, de certains documents relatifs à leur entreprise [13].

Une fois les fonds repérés, les éventuelles dérogations accordées, l'accès négocié, que faire avec des archives lorsqu'on est sociologue ? Le premier conseil est de ne pas mettre de vêtements clairs, la consultation d'archives déplaçant énormément de poussière ! Plus sérieusement, comme c'est le cas pour d'autres méthodes d'enquête (et en particulier l'observation), la consultation d'archives rend nécessaire d'établir un protocole assez rigoureux de prise de notes, d'autant plus que dans la plupart des cas, qu'il s'agisse d'archives sous dérogation ou d'archives de particuliers, les photocopies ne sont pas possibles. Même dans l'hypothèse où elles le seraient, il n'est en général pas possible de copier tous les documents intéressants : c'est donc dès le moment de la consultation des archives qu'il faut, avec autant de rigueur que possible, prendre ses notes. Le premier impératif est de toujours pouvoir citer sa source, en indiquant la date du document (le numéro de la boîte d'archives), sa date et son type. La rigueur de cette indication n'est pas la simple preuve d'un conformisme académique : elle renvoie à la possibilité d'une lecture critique de la source par autrui, et donc d'un débat sur l'interprétation des sources proprement scientifique. Outre la capacité à citer la source, le document lui-même peut être utilisé de plusieurs manières : il peut être résumé, on peut en extraire une citation (en évitant les citations ironquées ou hors contextes), mais il peut également fournir des éléments à même d'être traités ensuite de façon sérieuse, les techniques quantitatives étant susceptibles d'être mobilisées de façon fructueuse y compris dans le cadre de recherches portant sur le passé [14].

Le matériau archivistique, qui le plus souvent se présente sous la forme de papiers (mais cela peut aussi être des microfiches, des objets, des enregistrements), peut donc être traité et mobilisé dans le travail de recherche de manière très différente, selon le type de source mais aussi selon les usages que l'on en fait : comme un réservoir d'exemples concrets, comme une quasi-narration, au contraire comme une matière brute à partir de laquelle construire des statistiques, des objectivations plus distanciées. L'archive ne fait jamais preuve à elle seule, elle ne « parle » pas, n'avoue pas, contrairement à ce que certains titres quelque peu sensationalistes peuvent le laisser croire [15]. Elle ne « s'exprime » que dans une relation dialogique avec son lecteur. Elle ne se comprend que dans le cadre d'une problématique et à l'aune d'une analyse méthodique, même s'il est certain que garder des documents se révèlent avoir plus de valeur que d'autres pour leur lecteur, au regard d'une recherche tournée vers un passé qui demeure inégalement accessible, et qui peut soudain être éclairci par un document précis. La confrontation à l'archive dans sa matérialité produit d'ailleurs souvent l'expérience d'un déplacement du regard : parfois une petite note manuscrite apposée sur un document va se révéler plus intéressante que le document lui-même. Comme on le verra à travers l'exemple ci-dessous, il y a un para-texte de l'archive qui il faut apprendre à déchiffrer et à prendre en compte, beaucoup d'indices, signes et traces, pour paraphraser Carlo Ginzburg, hautement significants pour qui sait y porter attention [16].

Un bon exemple du caractère heuristique de ce type de rapport à l'archive pour le sociologue est donné par Olivier Masclet, dans un article intitulé : « Une municipalité communiste face à l'immigration algérienne et marocaine. Genevilliers 1950-1972. » [17] Cet article porte

entièrement sur l'analyse d'un document d'archives découvert dans le cadre de sa thèse sur la gauche et les cités [18], dans laquelle un axe important de l'analyse porte sur le traitement des immigrés par les municipalités de gauche, et en l'occurrence à Genevilliers par une municipalité communiste. Le document analysé qui s'intitule « Plan de travail pour diminuer le pourcentage de travailleurs immigrés », a été rédigé en 1972 par le premier adjoint du conseil municipal de Genevilliers, et annoté par le député-maire, O. Masclet souligne que ce document aurait sans doute été éliminé lors du classement des archives municipales, mais a été retrouvé dans les documents personnels de ce député-maire, Waldeck L'Huillier. Le sociologue précise même que le carton dans lequel se trouvait le document venait d'être apporté dans le service des archives municipales dans lequel il se rendait pour les besoins de sa thèse. La part du hasard dans le travail sociologique, y compris lorsqu'il s'agit d'archives, ne doit pas être négligée ! Ce document est ensuite remis en perspective par rapport à vingt ans d'histoire de ces communes de la banlieue dite rouge, confrontées à une immigration de travail, qui vint y résider parce qu'il y existait un marché locatif d'habitat bon marché, plus ou moins insalubre, mais aussi des réseaux de solidarité, ainsi que des friches disponibles.

Le document est réimprimé par O. Masclet dans l'histoire de la mobilisation, dès la fin des années 1960, des élus du Parti communiste français pour la résorption des bidonvilles et contre les marchands de sommeil. Ce positionnement est rendu nécessaire par l'investissement de l'extrême gauche sur la question, mais s'explique également – vues les responsabilités municipales du pcf – par la peur de la dévalorisation de leurs communautés. Les annotations relevées sur le document sont révélatrices de la position très ambiguë de ces élus locaux : une note ajoutée par W. L'Huillier porte sur les réticences de l'électorat français : « Pop française ne comprend pas. » Il illustre la volonté pour la municipalité de faire comprendre à son électoral qu'elle n'est pas responsable de la situation, en dénonçant les marchands de sommeil ou l'exploitation de cette main-d'œuvre par l'industrie. Ce faisant, ces hommes de gauche contribuent à l'acceptation et au renforcement de la stigmatisation de ces populations, comme l'indique l'annotation manuscrite « Refus de moi dans hm », moi signifiant – par un paradoxe historique certain – Main-d'œuvre immigrée, comme dans la Résistance communiste (dont avait fait partie L'Huillier). L'exemple mis en exergue par O. Masclet apparaît ainsi dans toute sa force de document non expurgé, dans lequel la moindre annotation est significative, révélant d'un non-dit pourtant présent. Mais le document prend tout son sens – au-delà de la dénonciation d'une certaine xénophobie institutionnalisée en même temps qu'elle était née – grâce à sa réinscription dans une sociologie historique plus large liant gestion de l'habitat et des populations immigrées dans les banlieues rouges des trente glorieuses.

Une archive, ou des archives, peuvent ainsi être de types très différents et analysées de manière sérielle ou isolée, en portant attention aux régularités ou au contraire aux détails qui peuvent être tout autant porteurs de sens. Diverses, les archives peuvent aussi être orales, audiovisuelles, numériques... Ces nouveaux formats posent d'ailleurs autant de nouveaux problèmes, en particulier de stockage et d'archivage. Comment archiver les sites Internet, et qui doit le faire ? Comment stocker les données numériques et veiller à ce que les logiciels et les appareils permettant de les lire soit eux aussi conservés ? Ces nouvelles archives posent également de nouvelles questions quant aux méthodes d'analyse pertinentes : en la matière, les réflexions sont encore balbutiantes, qu'il s'agisse de l'analyse des films ou de blogs, de sites... Le format même des travaux académiques, passant en règle générale par l'écrit même si ce n'est plus uniquement sur le papier, pose un problème considérable lorsqu'il s'agit de citer ce type de sources. S'intéresser aux archives, c'est donc toujours refléchir sur les moyens d'accéder au passé dans une optique de sciences sociales, en intégrant la part variable de

construction sociale et matérielle des sources qui en conforme le contenu disponible aux chercheurs, et éventuellement restituables au lecteur.

Si les passages qui précèdent ont cherché à identifier les étapes et les modalités du travail sur les archives dans une perspective de sciences sociales, ce sont sans doute avant tout les livres de sociologie reposant sur l'usage d'archives qui permettent de mettre en évidence la fécondité de cette démarche pour la discipline. Un des grands classiques de la discipline repose d'ailleurs en partie sur l'utilisation d'archives : il s'agit du *Paysan polonois en Europe et en Amérique*, de Thomas et Znaniecki [19]. Cette œuvre fondatrice de la sociologie empirique américaine est bien connue, notamment comme contribution à l'édification de la célèbre École de Chicago. On associe souvent à cette dernière le développement de la méthode de l'observation, mais l'usage des archives est très présent dans cette œuvre en cinq volumes publiés entre 1918 et 1920. En effet, ce travail est en partie fondé sur l'analyse de séries de lettres échangées entre les paysans polonais émigrés et leur famille, qui vont permettre au sociologue de mettre en évidence les normes du groupe initial et la désorganisation produite par la migration. Intégrées à une diversité de sources, comme des articles de journaux, les courriers de lecteurs à une association, les rapports émis par différentes organisations travaillant auprès des immigrants, mais aussi des biographies demandées par les sociologues (contre rémunération !), ces archives privées constituent ainsi l'un des éléments essentiels de la méthodologie mise en œuvre dans ce grand classique.

Si l'usage des archives en sociologie n'est ainsi pas chose nouvelle, il faut pourtant souligner qu'il est loin d'aller de soi. Même les sociologues les plus tournés vers l'histoire du point de vue de leurs objets n'ont pas forcément mis en œuvre un matériau proprement archivistique : on peut ainsi souligner que *La Société de Cour*, de Norbert Elias [20], repose sur des sources publiées, et notamment des mémoires, alors que des travaux récents d'historiens permettent au contraire de mettre en évidence la pertinence de l'usage des archives lorsqu'il s'agit d'étudier les pratiques sociales en vigueur à la Cour, notamment en matière de présences [21]. De manière comparable, l'œuvre de Max Weber, même si elle repose en grande partie sur des objets historiques et historisés, consiste dans une réinterprétation de sources publiées, primaires ou secondaires, et non dans l'usage de sources de nature archivistique. La confrontation du sociologue à l'archive comme source n'a donc rien d'évident, et elle n'est pas forcément consubstantielle d'un intérêt pour le passé : le sociologue du contemporain peut s'intéresser à des archives du passé immédiat, tout comme la référence au passé ne signifie pas d'utiliser les archives. Néanmoins, en France comme aux États-Unis, les croisements de plus en plus fructueux entre sociologie et histoire tendent à aller dans le sens d'une utilisation croissante des sources archivistiques dans un cadre proprement sociologique. Aux États-Unis, le travail de Roger V. Gould, sociologue préocrement disparu, constitue ainsi un exemple brillant croisant usage des archives, sur un sujet hautement historique, la comparaison entre la Révolution de 1848 et la Commune de Paris, et une problématique sociologique liant mobilisation politique et analyse de réseaux sociaux territorialisés [22]. En France, c'est plutôt du côté de la sociologie politique, voire même de la science politique, que sont réalisées les travaux les plus prometteurs. Le courant de la socio-histoire développé sous l'égide de Michel Offerlé et Gérard Noiriel, tout particulièrement dans le cadre de la revue *Génèses*, est en effet le creuset de nombreux travaux conciliant problématique sociologique et usage des archives, essentiellement sur des problématiques liées à l'histoire de l'Etat et des comportements politiques aux XIX^e et XX^e siècles.

Malgré ses difficultés propres, l'usage des archives en sociologie semble ainsi promettre, comme l'attestent les travaux plus nombreux qui reposent pour tout ou partie sur ce type de sources. Un autre exemple est constitué par le renouveau des travaux de sociologie de la sociologie, en particulier grâce à l'utilisation de fonds d'archives de sociologues ou de départements de sociologie. Pour prendre un exemple frappant, l'essor des travaux français sur l'École de Chicago, qu'il s'agisse de ceux de Jean-Michel Chapoulie, de Christian Topalov ou de Daniel Céfai, repose largement sur l'exploitation des fonds conservés par l'Université de Chicago et qui permettent de réinterroger respectivement l'histoire de cette institution [23], les mondes sociaux enquêtés à l'époque [24], ou encore les méthodes d'enseignement de la discipline mises en œuvre [25]. Ces travaux de sociologie de la sociologie permettent d'illustrer combien sont riches les archives des sociologues et de leurs institutions, à la fois dans la perspective d'une « re-visite » possible d'un terrain ou de son interprétation, comme en est aujourd'hui friande l'anthropologie [26], et de la constitution d'une histoire scientifique de la discipline, de ses femmes et hommes comme de ses institutions d'enseignement et de recherche. En effet, le sociologue, en tant qu'il produit souvent des dispositifs propres d'enquêtes sur le monde social, en est un archiviste le plus souvent inconscient, dans la mesure où la valeur des données produites et collectées n'est souvent considérée qu'au prisme d'une recherche particulière. À rebours de cette vision personnalisée et de court terme, émerge progressivement une prise de conscience collective de l'importance d'un archivage systématique et raisonné des archives des sciences sociales, qu'il s'agisse des archives particulières de ses grandes figures, de ses institutions, mais aussi des données collectées [27]. Certaines institutions, comme l'ehess dès 1975, se sont dotées de personnes et de services d'archives [28], néanmoins comme l'a récemment montré un rapport, les données constituées au moment des enquêtes sont trop rarement conservées [29]. Comprendre l'intérêt du travail sur archives en sociologie conduit ainsi à la fois à préconiser l'usage des archives dans l'analyse sociologique, et à intégrer la prise en compte d'un archivage futur, dans la production et la conservation des données et des matériaux d'enquête. Ce sont ainsi les outils de la discipline, autant que sa capacité à être réflexive sur sa propre histoire et sa contribution sociale, qui en seront enrichis.

[1] Arlette Farge, *Le goût de l'archive*, Paris, Le Seuil, 1989.

[2] Sophie Wahncih, « Archives, objet empirique et intuition, du rapport passé/présent de l'historien-politiste », in Myriam Bachir (dir.), *Les méthodes au concret*, Paris, puf, « europe », 2000, p. 211-228.

[3] On se limitera dans cet article à la considération de la situation actuelle en France, le statut de l'archive, en particulier du point de vue légal, étant éminemment variable d'une époque ou d'un pays à l'autre.

[4] Institut mémoire de l'édition contemporaine.

[5] Sophie Cœure, *La mémoire spoliée. Les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique (de 1940 à nos jours)*, Paris, Payot, 2007.

[6] Site des archives nationales.

[7] En particulier Sonia Combe, *Archives interdites. L'histoire confisquée*, Paris, Albin Michel, 1994, rééd. La Découverte, 2000.

[8] Aurélie Billebauld, « L'enquête socio-historique. De l'usage de l'archive judiciaire à l'étude de la diffamation politique », in Yves Déloye, Bertrand Voutat (dir.), *Faire de la science politique. Pour une analyse socio-historique du politique*, Paris, Belin, 2002, p. 223.

[21] *Ibid.*, p. 231.

[101] Henry Roussel, « Juger le passé ? », *Vichy, la mémoire, l'histoire*, Paris, Gallimard, « Folio », 2001, p. 688.

[111] Pierre-Yves Baudot, « Le politiste et l'archive : de la critique archivistique à la problématisation. Analyser les funérailles des présidents de la République en France (1877-1996) », in Michel Offerlé, Henry Roussel (dir.), *La fabrique interdisciplinaire. Histoire et science politique*, Rennes, pur, 2008.

[121] Jora Israël, *Robes noires, années sombres. Avocats et magistrats en résistance pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Fayard, 2005.

[131] Cédric Lomba, « Avant que les papiers ne rentrent dans les cartons : usages ethnographiques des documents d'entreprise », in Anne-Marie Arborio, Yves Cohen, Pierre Fournier, Nicolas Hatzfeld, Cédric Lomba, Séverin Muller, *Observer le travail*, Paris, La Découverte, 2008, p. 29-44.

[141] Claire Lemercier, Claire Zalc, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, « Repères », 2008.

[151] Par exemple, au sujet des archives des ex-pays communistes dont l'ouverture a donné lieu à beaucoup de titres de ce type : Karel Bartošek, *Les Aveux des archives. Prague-Paris-Prague 1948-1968*, Paris, Le Seuil, 1996.

[161] Carlo Ginzburg, « Signes, traces, pistes. Récit d'un paradigme de l'indice », *Le Débat*, 1980, novembre, p. 3-44.

[171] Olivier Masclet, « Une municipalité communiste face à l'immigration algérienne et marocaine. Gennevilliers, 1950-1972 », *Genèses*, 2001, décembre, n° 45, p. 150-163.

[181] Olivier Masclet, *La gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, préface d'Olivier Schwartz, Paris, La Dispute, 2003.

[191] William I. Thomas, Florian Znaniecki, *Le paysan polonais en Europe et en Amérique. Récit d'une vie de migrant (Chicago, 1919)*, Paris, Nathan, 1998.

[201] Norbert Elias, *La Société de cour*, Paris, Calmann-Lévy, 1974.

[211] Voir notamment les travaux de Fanny Cosandey, par exemple : « Les querelles de présences à la Cour de France : enjeux de fixation, enjeux de promotion (xvi^e-xvii^e siècles) », in Actes du colloque organisé par le cerhlim (Université de Limoges), *Classement, déclassement, reclassement de l'Antiquité à nos jours*, à paraître aux pufim.

[221] Roger V. Gould, *Insurgent Identities : Class, Community, Protest in Paris from 1848 to the Commune*, Chicago, University of Chicago Press, 1995.

[231] Jean-Michel Chapoulie, *La tradition sociologique de Chicago, 1892-1961*, Paris, Le Seuil, 2001.

[241] Christian Topalov, « Femmes du monde : un sociologue enquête en 1924 », *Genèses*, 2007, n° 66, p. 138-161.

[251] Daniel Cetai, « Faire du terrain à Chicago dans les années 1950. L'expérience du Field Training Project », *Genèses*, 2002, n° 46, p. 122-137.

[261] Gilles Laferté, « Des archives d'enquête ethnographique pour quoi faire ? Les conditions d'une revue », dossier « Sciences sociales : archives de la recherche », *Genèses*, 2006, n° 63, p. 25-42.

[271] Voir le dossier « Sciences sociales : archives de la recherche », *op. cit.*

[281] <http://www.ehess.fr/archives/>

[291] Françoise Cribier, Elise Feller, *Projet de conservation des données qualitatives des sciences sociales recueillies en France auprès de la « société civile »*, Rapport au ministère de la Recherche, 2 vol., 2003.